LES RADIOS COMMUNAUTAIRES DANS LES MILIEUX FRANCOPHONES MINORITAIRES ET L'ARC DU CANADA

RÉSUMÉ

Serge Paquin présente l'Alliance des radios communautaires du Canada (l'ARC du Canada) et discute du rôle et de l'importance de l'ARC et des radios communautaires, qui sont essentielles à la vitalité et au développement des communautés qu'elles desservent. La radio communautaire joue aussi un rôle au sein du système canadien de la radiodiffusion.

SERGE PAQUIN est secrétaire général de l'Alliance des radios communautaires du Canada (l'ARC du Canada). M. Paquin a assumé les fonctions de secrétaire général de l'ARC du Canada en 1998 au moment où débutait la mise sur pied de RFA – Le Réseau francophone d'Amérique. Auparavant, il avait contribué à la mise sur pied de plusieurs radios communautaires partout au pays en tant qu'agent de développement à l'ARC du Canada. Son travail à l'ARC du Canada lui a donné l'opportunité de voyager dans des dizaines de communautés francophones en situation minoritaire au pays en plus d'être actif sur la scène internationale dans le domaine de la radiodiffusion communautaire et associative.

MISE EN CONTEXTE

L'implantation de radios communautaires dans les milieux francophones minoritaires est coordonnée au niveau national par l'Alliance des radios communautaires du Canada Inc. (ARC du Canada). L'ARC du Canada a été fondée lors de la rencontre nationale des radios communautaires francophones et acadiennes en mars 1991. Son mandat est d'assumer la coordination de l'ensemble du dossier de la radio communautaire sur la scène nationale. L'ARC du Canada compte présentement 32 membres actifs. Il existe actuellement 21 radios communautaires francophones en milieu minoritaire au Canada. Au cours de l'année 2007, quatre stations s'ajouteront à ce nombre pour constituer un réseau de communication unique et essentiel au développement et à la vitalité de ces communautés. Créées au cours des vingt dernières années pour répondre à des besoins de développement locaux spécifiques, ces stations sont des moyens de communication à l'image des communautés qu'elles desservent. Elles engagent et mobilisent ces communautés vers un mieux-être culturel, social et économique, que ce soit en initiant ou en soutenant des projets en ce sens, en favorisant l'expression locale par l'accès des citoyens aux ondes et à la gestion de leur propre radio, ou en renforçant l'identité et le sens d'appartenance communautaire. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs autres communautés francophones à travers le pays travaillent actuellement à se doter de cet outil de communication dynamique et de développement communautaire adapté à leurs besoins.

Plus concrètement, les stations membres de l'ARC du Canada rejoignent un potentiel de 470 000 auditeurs, créent 120 emplois permanents, comptent plus de 17 000 membres, dont 1 000 bénévoles actifs et produisent au-delà de 78 000 heures de production radiophonique locale par année.

L'ARC du Canada vise à contribuer à l'épanouissement des Canadiens et Canadiennes d'expression française par la création, le maintien et le développement d'un ensemble de radios communautaires de qualité. De plus, son mandat consiste à agir comme association de consultation, de coordination, de coopération, d'échanges et de promotion pour les radios communautaires membres, dans l'écoute et le respect de leurs particularités locales et régionales.

Le Réseau francophone d'Amérique (RFA) a été créé par l'ARC du Canada en mars 2000 afin de relier ses stations sous une même marque de commerce. Grâce à RFA, les communautés francophones et acadiennes ont accès, via Internet, à une trentaine d'heures d'émissions radiophoniques produites par et pour les membres.

Par le biais de ses studios dotés d'une technologie de pointe et situés dans la capitale nationale, RFA offre également des services de production publicitaire et divers projets radiophoniques.

LA RADIO COMMUNAUTAIRE, AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

> *« Le gouvernement du Canada définit l'économie sociale comme étant un secteur constitué d'entreprises communautaires sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui a pour but d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans les communautés, le plus souvent en faveur des moins nantis. »*

Générées par les communautés qu'elles desservent, les radios communautaires francophones et acadiennes sont des entreprises d'économie sociale autant par leur fonctionnement que par les services qu'elles produisent.

Au niveau du fonctionnement, les radios communautaires sont de petites ou moyennes entreprises sans but lucratif, opérant le plus souvent selon le mode coopératif. Elles s'inspirent de valeurs démocratiques en faisant largement appel à des bénévoles provenant de la communauté desservie, autant pour les instances décisionnelles (assemblée générale annuelle, conseil d'administration) que pour les instances administratives et opérationnelles (comités chargés de divers aspects de la gestion de la radio). Elles s'autofinancent en grande partie par des activités de levée de fonds, et les profits générés sont réinvestis dans le développement de nouveaux services à la communauté.

Au niveau des services, les radios communautaires, au-delà de leur statut de média, ont un mandat d'animation et de développement de la communauté :

- Elles appuient les efforts des personnes qui désirent s'engager pleinement dans la vie de la communauté, en fournissant aux individus un accès aux ondes, ce qui a pour résultat de renforcer les liens communautaires ;
- Elles agissent comme courroies de transmission de la vie culturelle locale, offrant aux auditeurs et auditrices un reflet d'eux-mêmes et de leur communauté. Dans plusieurs cas, elles créent des manifestations culturelles (festivals et concerts) qui renforcent les liens communautaires et le sentiment d'appartenance ;
- Elles assurent la vitalité du français dans les communautés francophones en situation minoritaire et contribuent ainsi à la lutte contre l'assimilation ;
- Elles sont des outils d'éducation permettant de sensibiliser les populations sur des questions reliées à la santé, à l'économie, à l'éducation, etc. En ce sens, elles contribuent au mieux-être des communautés qu'elles desservent et entretiennent nombre de partenariats avec les institutions scolaires ;
- Elles promeuvent et appuient la vitalité linguistique et culturelle des communautés francophones en situation minoritaire et ce, en offrant un outil de communication et de proximité ;
- Elles promeuvent et appuient les artistes en provenance des communautés francophones en situation minoritaire ;
- Elles bâtissent et renforcent les capacités des communautés en tant qu'outil de formation et contribuent à bâtir la capacité de la main d'œuvre principalement chez les jeunes.

Le développement économique communautaire génère donc des retombées autant pour l'individu que pour le secteur de l'économie et les domaines d'activités sociales.

LA RADIO COMMUNAUTAIRE, GARANTE DE LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

La concentration des médias, au cours des vingt dernières années, a eu un impact important sur la couverture locale dans plusieurs régions du Canada. En 2003, le Comité permanent du patrimoine canadien déplorait que :

> *Les radiodiffuseurs privés diffusent là où ils peuvent réaliser des profits et la SRC s'est déjà retirée de plusieurs localités et même, de certaines régions du pays (…) la dure réalité est que les émissions locales, sauf pour les nouvelles, sont quasi inexistantes. Trop souvent, les activités locales importantes, qu'elles soient culturelles ou communautaires, théâtrales, musicales ou sportives, ne sont pas diffusées. Un pan complet de la vie et de la réalité canadienne est absent du petit écran et de la radio.*[1]

Le Comité disait alors craindre « que les services de radiodiffusion communautaire, locale et régionale soient menacés de disparition et que plusieurs régions soient mal desservies. »[2]

Dans un monde de convergence accrue, la radio communautaire demeure un garant essentiel

de l'expression locale. Elle favorise la promotion de la diversité de l'expérience canadienne d'un bout à l'autre du pays. Elle contribue de manière fondamentale à la souveraineté culturelle du Canada.

RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION DES RADIOS COMMUNAUTAIRES

Les radios communautaires francophones et acadiennes sont appelées à jouer un rôle central dans l'épanouissement du développement social, économique et culturel des communautés qu'elles desservent. Pour remplir véritablement leurs fonctions, elles doivent cependant disposer de ressources pour :

- Stabiliser les opérations et améliorer les capacités de planification à long terme ;
- Développer de nouveaux services et de nouvelles activités favorisant le développement social, culturel et économique communautaire ;
- Consolider la capacité de couverture active des activités et événements communautaires ;
- Assurer la capacité de chaque radio de renouveler ses équipements de radiodiffusion en fonction de l'évolution des technologies.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel que les radios communautaires bénéficient d'un financement gouvernemental. Ce financement renforcera considérablement la capacité d'action d'un outil de communication dynamique et de développement communautaire par excellence qui anime et mobilise les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Semble-t-il que non seulement la quantité de francophones et francophiles soit liée au succès d'une radio, mais qu'une dynamique complexe soit à l'œuvre comprenant des facteurs démographiques et géographiques certes, mais également des facteurs socio-économiques, sociopolitiques, sociolinguistiques sans compter les capacités institutionnelles et organisationnelles des diverses communautés. À admettre la pluralité des facteurs pouvant influencer la capacité d'une communauté à se donner et à soutenir une radio communautaire francophone, il faut entrevoir l'élaboration de divers modèles de développement des radios qui soient adaptés aux spécificités des communautés. En autres termes, il est capital de considérer les indices de vitalité de la communauté lors du processus d'implantation d'une radio communautaire.

Il y a non seulement la question de l'équilibre budgétaire entre les ressources financières disponibles et les coûts directs et indirects d'opération, mais aussi d'autres défis. Notamment, le maintien et le développement de stations de radios communautaires de petite et de moyenne taille exigent la collaboration et l'appui de la part d'institutions publiques francophones et francophiles au sein de la communauté ainsi que de la part du milieu des affaires. Avec des ressources financières limitées et la nécessité de mobiliser la communauté, les stations doivent avoir à leur disposition une structure et des procédures organisationnelles qui soient en mesure d'accomplir, de façon efficace et efficiente, leur mandat.

Or, il apparaît maintenant que l'évaluation de ces capacités est une question beaucoup plus complexe qui met en jeu plusieurs facteurs dont : le poids et la dynamique linguistique ; l'accès au pouvoir économique et politique ; l'engagement social et l'épanouissement culturel ; et, les capacités organisationnelles et institutionnelles dont disposent les francophones et francophiles au sein de chaque communauté. Le passage de l'implantation à l'opération exige une analyse et une compréhension des interrelations entre ces diverses dimensions de développement communautaire et organisationnel. Il importe que la radio en tant qu'outils de développement soit enracinée dans la communauté ; les indices de vitalité de la communauté doivent être pris en compte lors de son processus de développement.

Chose certaine, tous les intervenants soulignent l'importance d'une radio communautaire, surtout en milieu minoritaire francophone, car celle-ci répond à un besoin de la communauté francophone et francophile, considérant que les francophiles comptent énormément dans la balance, et contribue énormément à l'enracinement de la communauté en général. Il est capital, pour ces raisons, que les projets de radio se réalisent. En adaptant des modèles propices aux radios en implantation tout en considérant les indices de vitalité des communautés en question, cela est plausible en autant que la démarche soit soutenue par l'ARC du Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et Patrimoine canadien.

LE RÔLE DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU SYSTÈME CANADIEN DE LA RADIODIFFUSION

La *Loi sur la radiodiffusion* (Loi) stipule (Partie I, article 3. (1) b) que « le système canadien

de radiodiffusion, composé d'éléments publics, privés et communautaires… offre, par sa programmation essentiellement en français et en anglais, un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle». Toutefois, force est de constater que le tiers secteur que nous représentons est totalement laissé pour compte. Depuis plusieurs années, nombre d'instances gouvernementales dont le CRTC, le Comité permanent de Patrimoine canadien et le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, reconnaissent le rôle et l'importance des radios communautaires et de campus communautaires dans l'atteinte des objectifs de la Loi. À titre d'exemple, notons que le Comité permanent du Patrimoine canadien, dans son rapport *Notre souveraineté culturelle : le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne* indique (page 387) : « qu'il existe des problèmes fondamentaux dans la production et la présentation de la programmation locale et communautaire et qu'il faut créer de toute urgence de nouveaux espaces pour ces voix ». Il ajoute à la page suivante que « l'accès des citoyens doit demeurer un objectif fondamental du système canadien de radiodiffusion parce que c'est là le seul moyen d'assurer une diversité de voix, d'opinions et de représentation ».

Ce même rapport mentionne (page 366) que : « La politique du CRTC en matière de radio communautaire vise à favoriser la prestation d'une programmation locale qui diffère, quant au style et au contenu, de celle des stations commerciales et de la SRC. La programmation de ces stations devrait toucher de près les collectivités desservies, notamment les minorités de langue officielle ». Par ailleurs, la recommandation 9.2 indique : « Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien élabore une politique relative à la radiodiffusion communautaire, locale et régionale, en consultation avec les principaux intervenants de l'industrie, notamment les radiodiffuseurs publics, privés, communautaires, éducatifs et sans but lucratif et les groupes d'intérêt concernés ». La recommandation 9.8, tant qu'à elle, mentionne que : « Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien crée un programme d'aide à la radiodiffusion locale (PARL) en vue d'appuyer la distribution de la programmation radiophonique et télévisuelle aux échelons communautaire, local et régional ». Quoiqu'il y ait urgence d'agir afin d'assurer le développement et la pérennité du tiers secteur du système canadien de radiodiffusion, aucune mesure concrète n'a été prise depuis la publication de ce rapport en juin 2003.

L'ARC du Canada vise à contribuer à l'épanouissement des Canadiens et Canadiennes d'expression française par la création, le maintien et le développement d'un ensemble de radios communautaires de qualité.

FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE

Depuis près de deux ans, l'ARC du Canada, l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec et la National Campus and Community Radio Association ont multiplié les rencontres politiques afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir dans le Fonds canadien de la radio communautaire (Fonds). Malheureusement nos revendications n'ont pas trouvé échos auprès du gouvernement actuel. Il nous semble évident, pour l'avenir et la prospérité de notre secteur, que nous devrons attendre un changement d'attitude ou encore un changement de gouvernement… Les trois associations de radios communautaires et de campus communautaires ne s'avouent pas vaincues pour autant. Elles sont déterminées à poursuivre leurs démarches, principalement auprès des propriétaires de grands réseaux de radios commerciales canadiens. À titre de bénéficiaire admissible, décrété par le CRTC lors du renouvellement de la Politique sur la radio commerciale en décembre 2006, le Fonds vise à obtenir une part juste et équitable des contributions de ce secteur dans le cadre de la distribution d'avantages tangibles.

Le but du Fonds est d'apporter aux 140 stations de radios communautaires et de campus communautaires à but non lucratif du pays un appui à la production d'émissions locales et autres activités essentielles afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. Le Fonds soutiendra principalement la nouvelle locale, la programmation, le développement des talents locaux, la planification et la mise en place de nouvelles technologies ainsi que des activités d'acquisition de compétences.

Malgré l'importance et la contribution du tiers secteur de la radiodiffusion, le Canada est l'un des seuls pays industrialisés qui ne possède pas de mécanisme afin de venir en aide aux radios communautaires et de campus communautaires.

Avec la convergence de plus en plus forte, même encouragée par le CRTC, ainsi que l'uniformité des formats et de la nouvelle, les Canadiens et Canadiennes ont le droit d'accéder à des émissions qui offrent une variété de point de vue. L'accès à des émissions locales et régionales d'information et d'affaires publiques de qualité fait partie intégrante des objectifs de la Loi et actuellement, cette tâche repose en bonne partie sur les épaules du tiers secteur. Le gouvernement canadien à le devoir de renforcer et de mettre en place les ressources nécessaires afin de promouvoir notre identité culturelle et notre souveraineté dans le but de répondre au besoin légitime de la population canadienne et qui plus est, envers les communautés de langues officielles en milieu minoritaire.

Afin d'assurer l'avenir, voire même la survie de notre secteur, nous sommes convaincus que la création de ce Fonds contribuera à améliorer l'accès des Canadiens à des contenus locaux, diversifiés et proches de leurs intérêts.

RÉFLEXION

Les radios communautaires en milieu minoritaire francophone :

- Sont le reflet de l'identité de leurs communautés qui comptent sur elles pour s'informer.
- Sont des outils de communication qui ont des taux de pénétration très importants.
- Jouent un rôle crucial dans le développement des communautés minoritaires.

(Rapport annuel – Commissariat aux langues officielles – 1999-2000)

Au cours de son itinéraire, le Comité a entendu des témoignages irréfutables sur l'existence d'un écart énorme entre la programmation locale et nationale. Un pan complet de la vie et de la réalité canadienne est absent du petit écran et de la radio. Or, c'est sûrement là que l'expérience canadienne est la plus originale et stimulante, c'est là que le pays se découvre et se définit.

Notes

[1] Extrait du rapport du Comité permanent du patrimoine canadien Notre souveraineté culturelle, le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne (juin 2003).

Ce texte contient certains extraits du rapport *Un reflet sur la destinée des radios communautaires francophones au Canada : Un outil de développement communautaire à l'écoute*, produit par la firme PGF d'Ottawa pour le bénéfice de l'ARC du Canada et rendu possible grâce à la contribution financière du Ministère du Patrimoine canadien.